

Réunion du 3 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le trois juillet à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Christian LOMBART.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ISSUS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 22 JUIN 2023 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 02 mai 2023 pour une remise des offres le 3 mai 2023.

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée de 6,5 ans.

Il n'est pas prévu de répartition en lots.

Les variantes sont autorisées.

Il a été remis 1 pli dans les délais

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2023 à 14h30 a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Attributaire	Montant estimatif HT
SECHE ECO INDUSTRIES Les Hêtres CS20020 53811 CHANGE CEDEX 9	443 625 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Patrice

Patrice LAURENT

